

COMMUNE DE SAINT ANDRE D'APCHON

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du mardi 27 mai 2025

(Session ordinaire)

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai, le Conseil Municipal de la Commune de Saint André d'Apchon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Martine ROFFAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19. - Présents : 17 - Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2025

Présents : Mmes et Mrs ROFFAT Martine, ROCHE Jacquit, PREFOL Marie-Christine, JOANNIN Christian, WOLTERS Patricia, VACHERON Christian, MARTEL-LARUE Sonia, CHATRE Philippe, VIAL Philippe, MICHEL Fabien, VIAL Céline, RAVAZY Aurélie, HENNEQUIN Clémence, VAUDIER Florine, VALLAS Monique, LACROIX Cyril PLASSE Muriel.

Absente excusée : Mme Marion GUILLAUME

Procurations : M. Franck Denis à Mme Marie Christine PREFOL

Président de séance : Mme ROFFAT Martine, Maire.

Secrétaire de séance : Mme PREFOL Marie-Christine

La séance s'ouvre à 20 h 00

⇒ **Votants :**

Madame le Maire donne lecture du Procès-verbal en date du **01 avril 2025**.

⇒ POUR : 18

ORDRE DU JOUR :

1- Compte rendu des délégations au Maire.

2- Droit de préemption urbain hors délégation.

3-Avenants aux marchés publics de la salle d'animation rurale

3-1 Avenant 1 pour l'Entreprise CREA BOIS - Lot 05- mur ossature bois

3-2 Avenant 2 pour l'entreprise CREA BOIS - Lot 07 – Menuiserie bois

3-3 avenant 1 pour l'entreprise MOUSSÉ GAVA – Lot 09 - Carrelage

3-4- Avenant 1 pour l'entreprise SAUVELEC – Lot 13 -électricité

4- Demande de subvention à Roannais Agglomération dans le cadre du schéma directeur vélo

5- Convention avec le SIEL – renouvellement de la convention Service Assistance à la Gestion Energétique (SAGE)

6 –Convention avec le Réseau et Objets connectés des territoires (ROC42)

7- Convention avec Roannais Agglomération : service commun de Formation

- 8- Convention avec le Centre de Gestion : Avenant - référent déontologue pour les élus
- 9- Convention de délégation de service public pour la mise en fourrière des véhicules gênants
- 10- Subventions aux associations – année 2025
- 11- Demandes de subvention :
 - Foyer Socio-Educatif
 - Association Sportive du Collège de la Côte Roannaise
- 12- Validation du règlement de la Salle d'Animation Rurale et tarifs 2025 et 2026
- 13- Questions diverses.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

1- Compte rendu des délégations au Maire

1-1 Droit de préemption urbain

Madame le Maire rend compte des décisions suivantes prises en matière d'exercice du droit de préemption urbain (< à 150 000€), depuis la séance du 01 avril 2025.

Le droit de préemption n'a pas été exercé pour la déclaration d'intention d'aliéner suivantes :

- Parcelle AI 14 située lieu-dit « 22, route des verges » division parcellaire d'une superficie de 427 m²
- Parcelle AH 202 située lieu-dit « 26, ruelle du pontet » d'une superficie de 100 m²
- Parcelle AA 383, située lieu-dit « Chez Perraud », d'une superficie de 218 m²

1-2 -Achat d'une machine à laver pour l'école

Madame le Maire explique que la machine à laver de l'école est tombée en panne. il a été nécessaire de la remplacer. Achat effectué auprès de Darty (42) pour un montant de 430.00 € TTC.

1-3- Aménagement de la mairie

Mise en place de rayons et installation de placards pour un montant de 6 700 € TTC.

1-4- Participation financière du service ADS 2024.

La participation fixée est de 1.81 € /habitant (1912 hab.) soit 3 460.72 €

CU d'information (a)	17€ *74 = 1 258.00 €
CU opérationnel (b)	34 € * 4 = 136.00 €
DP	60€ * 72 = 4 320.00 €
PC	85 €*18 = 1 530.00 €

Soit un total de 168 dossiers pour un montant de 10 704.72 €

Prestations de service pour ERP : 300 € *2 = 600 €

1-5- Mise aux normes installation électrique (ex local comité des fêtes) Rue des grands murs – entreprise - Sauvelec pour un montant de 3 456.08 € TTC

1-6 – A l'école maternelle, une vitre s'est brisée. Le Devis s'élève à 1 200 €. Une déclaration d'assurance a été effectuée.

2- Droit de préemption urbain hors délégation

Madame le Maire rappelle qu'elle n'a pas délégation pour les transactions supérieures à 150 000 € et présente les dossiers suivants :

-Parcelle AH 247, située au 75, route des verges (6 064m²)

Le conseil municipal décide de ne pas préempter.

POUR : 18

-Parcelle AH 64, située au 297, route de la Bernarde (1 352m²)

Le conseil municipal décide de ne pas préempter.

POUR : 18

3-Avenants aux marchés publics de la salle d'animation rurale :

Madame le Maire rappelle que par délibération du 28 mai 2024, le conseil municipal a attribué les 14 lots du marché correspondant à **Rénovation de la salle d'animation rurale**.

Elle présente **l'avenant n°1 du lot 05 : Murs ossature bois – CREA BOIS - SAR St André d'Apchon et les modifications financières**

Marché initial 5 072.44 € HT soit 6 086.93 € TTC

Montant des travaux supplémentaires 6 169.30 € HT soit 7 403.16 € TTC.

Nouveau Montant total du Marché pour le lot 05 :

11 241.74 € HT soit 13 490,09 € TTC

Madame le Maire précise que la sous-face de l'auvent extérieur devait être recouverte en tôle laquée par l'entreprise Métallerie Chatre. D'un point de vue esthétique, il a été décidé de la recouvrir en bois. Ce montant sera déduit du lot 4 (métallerie Chatre).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- ACCEPTE les modifications du lot n°05 ainsi énumérées pour un montant total de plus-values de + 6 169.30 € HT.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents
⇒ **POUR : 18**

Elle présente **l'avenant n°2 du lot 07 : Menuiseries bois – CREA BOIS - SAR St André d'Apchon et les modifications financières**

Marché initial 94 711.99 € HT soit 113 654.39 € TTC

Montant des travaux supplémentaires - 1207.87 € HT soit - 1 449.44 € TTC.

Nouveau Montant total du Marché pour le lot 07 :

(Rappel avenant N°1 pour un montant de 5402.64 € HT soit 6 483.17 € TTC)

98 906.76 € HT soit 118 688.11 € TTC

⇒ **POUR : 18**

Elle présente l'avenant n°1 du lot 13 : Electricité – SAUVELEC - SAR St André d'Apchon et les modifications financières

Marché initial 54 071.00 € HT soit 64 885.20 € TTC
Montant moins-value - 1 672.00€ € HT soit 2 006.40 € TTC.

Nouveau Montant total du Marché pour le lot 13 :
52 399.00 € HT soit 62 878.80 € TTC

⇒ **POUR** : 18

Elle présente l'avenant n°1 du lot 09 : Carrelage – MOUSSE GAVA - SAR St André d'Apchon et les modifications financières

Marché initial 31 285.31 € HT soit 37 542.37 € TTC
Montant moins-value - 1 785.62 € HT soit - 2 142.74 € TTC.

Nouveau Montant total du Marché pour le lot 09 :
29 499.67 € HT soit 35 399.63 € TTC

⇒ **POUR** : 18

A jour jusqu'ici reste

4- Demande de subvention à Roannais Agglomération dans le cadre du schéma directeur vélo

Madame le Maire donne la parole à Madame WOLTERS Patricia. Elle rappelle que le conseil municipal avait sollicité le conseil départemental au titre des amendes de police pour l'aménagement sécuritaire « route de la Treille ».

Elle indique que Roannais Agglomération a classé la commune de St André d'Apchon dans la priorisation des liaisons cyclables intercommunales. Elle pourrait permettre de raccorder la commune de Renaison et de St André d'Apchon.

Ainsi, il est possible de solliciter Roannais Agglomération pour une subvention. La participation s'applique sur les coûts réels de la création, pouvant aller jusqu'à 50 % du montant HT.

PLAN DE FINANCEMENT SCHEMA VELO

DEPENSES		RECETTES		INFORMATIONS
DESIGNATIONS	HT	DESIGNATIONS	HT	
DESSERTINE	14 873,00	RA - 45 % d'aide	7 436.00	Il est possible de demander une subvention jusqu'à 50% soit 7 436,00 €
		Amende de police demandée	4 462.40	En attente d'une réponse courant juin
		auto financement - 20 % minimum	2 974,60	
TOTAL	14 873,00	TOTAL	14 873,00	

Il est rappelé qu'il est possible de cumuler les aides sans dépasser 80 % du montant total HT.
Il est possible de solliciter une subvention à hauteur de 50% sur le montant HT.

Il est proposé de solliciter Roannais Agglomération pour un montant de 7 436.00 €, soit le taux maximal. Sachant que celui-ci sera révisé en fonction du retour de l'amende de police sollicitée.

⇒ **POUR** : 18

5- Convention SAGE –(Service Assistance à la Gestion Énergétique - Renouvellement adhésion

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer pour demander au SIEL de renouveler l'assistance à la commune dans la gestion énergétique de son patrimoine.

A cet effet, il convient de rappeler les modalités d'intervention du SIEL qui se composent de différents modules :

- Suivi de la consommation énergétique des bâtiments et bilan annuel
- Etudes de choix d'énergies, audits énergétiques, campagnes de mesures,
- Accompagnement aux travaux systèmes
- Aides à la recherche de financements
- Possibilité de répondre à projet « Révolution »

Après une première période de 6 ans, la convention sera reconduite tacitement par période annuelle.

Le montant de la contribution annuelle est fixé, pour la 1^{ère} année, à 1 942 € (révisable chaque année).

Madame le Maire présente le projet de convention et propose de renouveler l'adhésion à ce service.

⇒ **POUR** : 18

6-Convention avec le Réseaux et objets connectés des territoire (ROC 42)

Madame le Maire rappelle qu'un équipement technique (capteur) avait été installé sur la place des Grands murs. Celui-ci ne permet plus de faire remonter les données correctement car le réseau a une faible couverture sur le site. Il est nécessaire de le modifier.

Le conseil municipal souhaiterait avoir des renseignements supplémentaires avant de se prononcer

Le conseil municipal, à l'unanimité, reporte la demande de convention avec le réseau et demande des renseignements supplémentaires

⇒ **POUR** : 18

7 -Convention avec Roannais Agglomération : Mutualisation du service commun de Formation

Madame le Maire rappelle que Roannais Agglomération propose depuis plusieurs années des sessions de formations aux agents des structures adhérentes par le biais d'une convention de prestation de services arrivant à échéance le 30 juin 2025 ;

Une convention de service commun, est proposé en remplacement de la convention de prestation de services permettra de traduire la volonté commune d'optimiser les moyens, de partager les coûts et de renforcer la qualité du service rendu en matière de formation des agents.

Considérant que le nouveau dispositif prévoit un coût annuel d'adhésion de 15 € par signataire et que les coûts individuels des formations seront calculés pour chaque session (en fonction de la nature de la prestation, du nombre d'inscrits, de l'organisme délivrant la formation...) avec la facturation supplémentaire d'une somme forfaitaire de frais de gestion administrative de 36 € par formation et par agent.

Celle-ci prendra fin le 31 décembre 2028.

⇒ **POUR** : 18

8- Convention avec le Centre de Gestion : Avenant - référent déontologue pour les élus

Madame le Maire rappelle qu'en 2023, le conseil municipal avait signé une convention avec le Centre de gestion pour un référent déontologue.

Pour des raisons fonctionnelles, il est demandé de modifier la convention et plus particulièrement les conditions financières.

A ce jour, une adhésion annuelle était fixée à 10 € par élu.

Il est demandé de modifier comme suit :

NOMBRE D'ELUS	FORFAIT
Inférieur ou égal à 11	50€
12 à 19	150€
20 à 27	200€
29 à 33	250€
35 à 39	300€
40 à 60	350€
61 à 99	400€
100 et +	450€

Pour la commune, le montant est de 150 €.

⇒ **POUR** : 18

9- Convention de délégation de service public avec le garage LAFAY

Madame le maire informe que le conseil municipal avait délibéré en 2020 avec la fourrière du Roannais (garage Lafay au Coteau).

Celle-ci est arrivée à échéance. Madame le Maire propose de renouveler la convention.

Le tarif proposé est :

- Enlèvement des véhicule (motos, voitures, véhicules particuliers) : 127.65 €
- Frais de gardiennage : 6.75 € TTC / jour
- frais d'expertise : 61.00 € TTC
- Opérations préalables : 16 € TTC
- Frais de déplacement par véhicule : 100 € TTC

⇒ **POUR** : 18

10- Subventions aux associations – année 2025 (Présentées par Mme Patricia WOLTERS, Adjointe)

Il est proposé au conseil municipal l'attribution de subventions sur les mêmes critères que les années précédentes (8€ par enfant de moins de 18 ans).

-fixe ainsi qu'il suit la liste des subventions :

Associations	forfait	Moins de 18 ans			Activités ponctuelles	Subventions			
		2023	2024	2025		2023	2024	2025	
								proposition	CM
ACF		30	42	37		240 €	336 €	296 €	296,00 €
CRAB		33	38	41		264 €	304 €	328 €	328,00 €
Amicale Laïque		0	4			0 €	32 €	0 €	0,00 €
Ainsi Danse Saint André		24	28	19		192 €	224 €	152 €	152,00 €
Enfants Côte		0			200 €	200 €	200 €	200 €	200,00 €
Sou des écoles		205	199	159		1 640 €	1 592 €	1 272 €	1 536,00 €
Cantine		122	124	122		976 €	992 €	976 €	976,00 €
Coopérative maternelle	60 €					60 €	60 €	60 €	100,00 €
Coopérative élémentaire	60 €					60 €	60 €	60 €	100,00 €
TOTAL	120 €	414	435		200 €	3 632 €	3 800 €	3 344 €	3 688,00 €

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

APECA (délib 2023/022)		1 250 €			
FNACA	Stèle			290 €	290,00 €
ACF	Grau du roi			0	0,00 €
AMICALE LAIQUE	25 ans			300	300,00 €
CRAB	FINALES U15 U18			300	300,00 €
Ainsi Danse	Gala au scarabée			0	0,00 €
TOTAL		4 882 €	3 800 €	3 934 €	4 278,00

Le montant des subventions aux associations pour l'année **2025** s'élève à 4 278.00 €.

⇒ **POUR** : 14

⇒ **CONTRE** : 0

⇒ **ABSECTIONS** (4) : Aurélie RAVAZY, Fabien MICHEL, Monique VALLAS et Sonia MARTEL LARUE

11- FSE et l'association sportive du collège de la Côte Roannaise.

Madame le Maire rappelle que dans le calcul fait au niveau de la CLECT avec Roannais Agglomération des subventions de 709 € au FSE et de 96 € à l'association sportive étaient actées (héritage de la CCCR).

Elle indique que 89 apchonnois sont scolarisés au collège de la Côte Roannaise.

Aussi, Madame le Maire propose de verser au titre de 2024 : 709 € au FSE et 96 € à l'association sportive.

⇒ **POUR** : 18

12- Validation du règlement de la salle d'animation rurale / fixation des tarifs 2025-2026

Validation du règlement :

Madame la Maire indique que les travaux sont terminés. La commission de sécurité passe le 05 juin 2025.

Il est proposé de mettre à jour le règlement de la salle d'animation rurale.

Le règlement de la salle d'animation est présenté à l'assemblée.

Il est demandé d'approuver le règlement intérieur, annexé à la délibération.

⇒ **POUR** : 18

Fixation des tarifs :

Suite aux travaux de rénovation, la commission s'est réunie pour proposer les nouveaux tarifs de location pour l'année 2025 à compter du 01^{er} septembre 2025 et pour l'année 2026.

TARIFS

(Nettoyage compris)

Apchonnois

- pour le week-end : 550€
- Soit pour la journée en semaine : 350€
- Soit à la semaine, du lundi après-midi au vendredi matin, ceci quelle que soit la période de l'année : 900€

Associations apchonnoises (hors mise à disposition gratuite : 3 fois par année civile) :

- pour le week-end : 550€
- Soit pour la journée en semaine : 350€
- Soit à la semaine, du lundi après-midi au vendredi matin : 900 €

Extérieurs

- pour le week-end : 800€
- Soit pour la journée en semaine : 500€
- Soit à la semaine, du lundi après-midi au vendredi matin, ceci quelle que soit la période de l'année.

Entreprises et établissements publics ou à caractère commercial

- pour le week-end : 1 000€
- Soit pour la journée en semaine : 600€

Il est demandé de les valider.

⇒ **POUR** : 18

13- Questions diverses.

-Montant des travaux d'aménagement du terrain de pétanque

COUT DES TRAVAUX TERRAIN DE PETANQUE

Enrochement Hervé Page :	3 120€
Béton DELAIRE :	3 257.30 €
Bois Atelier du NOYER :	2 539.82€
Cailloux Carrière de BULLY :	710.84€
Visserie Prolians :	33.78 €
Gore Carrière Viallet :	2 199.98€

Total des Travaux sans MO :	11 861.72€
Main d'œuvre 112h *16€	1 792 €

TOTAUX **13 653.72 €**

-Présentation de la consommation SIEL : reportée

-Dépôt d'une main courante à la gendarmerie. Des personnes malveillantes « s'amuse » avec l'éclairage public : ils l'éteignent le soir ou l'allument en journée. Plusieurs secteurs sont concernés.

Les artisans de la commune (**effet Zinc, noms des autres entreprises**) ont un projet d'agrandissement sur la commune de St André d'Apchon.

Malheureusement, il n'y a aucun terrain à vocation économique sur la commune. Il est envisagé une révision de PLU.

-Point sur la visite de Wittnau : Une délégation est venue le 06 et le 07 mai 2025. Il y a de nombreux échanges constructifs, chaleureux et conviviaux. Il y a une vraie volonté de recréer 1 lien entre les 2 communes.

Le secrétaire
Marie Christine PREFOL

Le Maire
Martine ROFFAT

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 23 h 20

Le Maire,
Martine ROFFAT

La secrétaire de séance,
Marie Christine PREFOL

Soumis à l'approbation du conseil municipal du
Mis à disposition du public (secrétariat et affichage) et mis en ligne le